



FELCO
Federacion dels Ensenhaires
de Lenga e Cultura d'òc

Aquitàine, Auvergne, Ile de France, Languedoc, Limousin, Midi-Pyrénées, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes

Butletín n°189
12/05/2006

Réunion FLAREP – groupe d'étude « Langues régionales » Assemblée Nationale – 10 mai 2006

Le 10 mai 2006 à 10 heures, à l'Assemblée Nationale, le groupe d'étude sur les langues régionales présidé par le député des Pyrénées Orientales Henri Sicre (PS) a reçu une délégation de la Flarep.

Côté députés, étaient présents, pour la totalité ou une partie de la séance, un député des Pyrénées atlantiques (Poulou, UMP), un député d'Ariège (Bonrepaux, PS), quatre députés du Haut Rhin, Bas Rhin, Moselle, tous UMP, (dont Reiss, ex-rapporteur sur le projet Fillon, qui a indiqué le mal qu'il avait eu à faire inclure dans ce projet un petit quelque chose sur les langues régionales). plus trois attachés parlementaires, 2 pour des députés bretons, un pour un député alsacien, d'opinions non précisées. D'autres élus étaient excusés, en particulier François Liberti, député de l'Hérault (PCF), retenu au dernier moment, mais qui avait rencontré la veille le président de la FELCO et avait téléphoné à Henri Sicre à propos de la réunion prévue ainsi que Pascal Terrasse, député PS Ardèche, Eric Jalton, député PS de Guadeloupe, Jean Pierre Dufau, député PS des Landes, Pierre Forgues, député PS des Hautes-Pyrénées. Rappelons que tous les députés de l'intergroupe avaient été destinataires du dossier préparé par la FELCO sur l'actualité catastrophique de l'enseignement public des langues régionales (en PJ).

Côté FLAREP étaient représentés l'alsacien-allemand, le basque, le breton, le catalan, l'occitan, le savoyard-francoprovençal. Les Corses avaient envoyé un papier.

Le président Delobel a dressé le tableau de la situation législative et réglementaire, au niveau national comme à celui des conventions signées par certaines régions.

Il a donné aux élus présents un dossier contenant le résumé de son intervention, plus deux propositions de texte, celle des Alsaciens et celle des Occitans (travail FELCO / IEO / réseau « langues et cultures de France »).

Il a conclu en soulignant la nécessité d'une loi sur le sujet.

Chaque représentant pour chaque langue a ensuite précisé la situation actuelle de l'enseignement dans sa région, ce qui a permis aux élus de constater -et ils l'ont dit !- à la fois la **précarité générale de cet enseignement**, et ensuite **les disparités entre régions**. De la discussion qui s'en est ensuivie il résulte que

- il paraît impossible à tout le monde de relancer une offensive sur la question de l'article 2 et de la Charte : les blocages sont trop importants.
- -il est cependant possible de préparer quelque chose, pour le début de la législature suivante (personne n'imagine qu'il puisse se passer quoi que ce soit d'ici là.
- -une proposition doit être élaborée, et présentée. S'il n'est pas possible, vu les usages, de présenter un texte commun à plusieurs groupes, rien n'empêche chaque groupe, séparément, de présenter un texte qui de fait sera le même. C'est le scénario retenu. Une nouvelle réunion à la rentrée devrait permettre d'aller plus loin dans cette direction.

A 11 h 45, la réunion a été close, car les diverses réunions de groupe liées à l'actualité commençaient à attirer irrésistiblement nos interlocuteurs. Nous avons appris au passage, qu'une délégation de l'intergroupe devait rencontrer le 7 juin le ministre de Robien (s'il est encore ministre) pour discuter avec lui, et avec M. Blenet, de l'avenir de l'Institut supérieur des langues de la République française (ISLRF).

Compte-rendu Philippe Martel, psdt FELCO

APLEC

Associació per a l'ensenyament del català

COMUNICAT DE PREMSA - COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Merci de publier l'information suivante. (10/5/06)

Réunion du Groupe d'études Langues régionales

Présidé à l'Assemblée par Henri Sicre

Mercredi 10 mai 2006, le député catalan Henri Sicre a présidé à l'Assemblée Nationale le Groupe d'étude pour les langues régionales. La réunion de travail qui avait été demandée par la FLAREP (Fédération pour les langues régionales dans l'enseignement public) a permis que dialoguent pendant deux heures des représentants des langues (basque, breton, allemand d'Alsace et Moselle, occitan, savoyard et bien-sûr catalan) et une douzaine de députés.

Les associations ont exposé les problèmes auxquels se trouvent confrontées les langues régionales du fait de l'absence de toute législation qui reconnaisse, protège ces langues et en garantisse l'enseignement (frein au bilinguisme, suppression de postes, manque d'enseignants...) et ont proposé aux députés des textes pouvant servir de base à un projet de loi. Les parlementaires (de tous bords politiques) et Henri Sicre en tant que président du groupe ont souligné la nécessité que la France légifère enfin sur la question ; ils ont proposé de travailler pour la rentrée prochaine à une proposition de loi sur les langues régionales. L'APLEC (Associació per a l'ensenyament del català) membre fondatrice de la FLAREP a demandé par la voix d'Alà Baylac-Ferrer qu'une loi sur l'enseignement bilingue et les langues régionales permette de garantir l'ouverture de classes bilingues lorsque la demande existe, de garantir l'accès pour tous les élèves à la sensibilisation à la langue et à la culture régionale, de garantir les moyens (postes, dotations horaires, formation) de développer ces enseignements et enfin d'assurer la mesure systématique de la demande des familles.

[Lo secretariat de la FELCO](#), & [los mètres-fialaires](#) © FELCO 2006